



09.05.19

20:17

Des pêcheurs des Hauts-de-France portent plainte pour pêche illégale

Pêche électrique. L'ONG Bloom, la coopérative maritime de Dunkerque (Nord) et les pêcheurs artisans des Hauts-de-France ont annoncé jeudi avoir déposé plainte contre X pour pêche illégale afin de dénoncer la pratique de la pêche électrique par des Néerlandais dans les eaux françaises.

Selon les plaignants, les pêcheurs néerlandais ne respectent pas la restriction en vigueur, limitant cette pêche à titre expérimental à 5% de la flotte européenne. *«Aujourd'hui, il a été reconnu que les Pays-Bas avaient dépassé ce cadre réglementaire. Ils auraient dû équiper 14 navires. Or, ce sont 84 chalutiers électriques qui pêchent dans le sud de la mer du Nord»*, a soutenu Mathieu Colleter, responsable des relations institutionnelles de l'ONG Bloom, qui a déposé plainte contre X avec 46 sociétés de pêche des Hauts-de-France et la coopérative maritime de Dunkerque. L'objectif de la plainte, déposée à Dunkerque, est *«d'obtenir réparation pour les préjudices subis et la reconnaissance du caractère illégal de la majorité des licences néerlandaises»*.

[Vous pouvez également \(re\)lire notre décryptage après le vote du Parlement en faveur de l'interdiction de cette pratique dans les mers de l'UE au mois de janvier dernier.](#)



La plainte de BLOOM & des @fileyeurs des Hauts-de-France a été déposée ce matin. Le parquet du Tribunal de Dunkerque ouvre une enquête, et la plainte sera envoyée à la Brigade de recherche maritime du Havre. Affaire à suivre ! ➡ bloomassociation.org/plainte-peche-...

09.05.19 BLOOM Association. @Bloom_FR  SUIVRE